ON05167

ENQUÊTES PROVINCIALES

Ontario Ministère de l'Éducation
Direction de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes

GUIDE POUR LA PERSONNE-CONTACT À L'ÉCOLE ET AU CONSEIL SCOLAIRE

Enquêtes sur la lecture et les mathématiques en sixième année

1989

MATHÉMATIQUES

LECTURE

GUIDE POUR LA PERSONNE-CONTACT À L'ÉCOLE ET AU CONSEIL SCOLAIRE

MATHÉMATIQUES ET LECTURE

6e année

1988-1989

Ce guide est destiné à aider les personnes-contact des écoles et des conseils scolaires à s'acquitter de leurs responsabilités dans le cadre des enquêtes provinciales.

En tant que document de référence, il peut offrir aux administrateurs des conseils scolaires et des écoles des renseignements importants sur les enquêtes.

GUIDE POUR LA PERSONNE-CONTACT À L'ÉCOLE ET AU CONSEIL SCOLAIRE

TABLE DES MATIÈRES

Perspective	1
Buts des enquêtes provinciales	1
Les enquêtes provinciales	2
Enquêtes entreprises à l'échelle du conseil scolaire	2
Interprétation et diffusion des résultats	3
Comités consultatifs	3
Responsabilités du ministère dans les enquêtes entreprises à l'échelle de la province et du conseil scolaire	5
Responsabilités des conseils scolaires dans les enquêtes qu'ils entreprennent	6
Séances d'information	6
Échantillonnage	7
Taille de l'échantillon scolaire - Enquêtes entreprises à l'échelle du conseil scolaire	7
Programmes destinés à l'enfance en difficulté	8
Administration des instruments d'évaluation du rendement des élèves	8
Sujets faisant l'objet des enquêtes	9
Lecture	9
Mathématiques	11
Instruments utilisés dans la collecte des données	15
Le programme prévu	15

Questionnaire destiné aux écoles 15
Documents relatifs à la planification 15
Données sur les enseignants 16

Le programme offert 16
Données sur les activités pédagogiques 16
Questionnaire sur les occasions d'apprendre 17

Le programme accompli 17

Dates de renvoi 19
Distribution et renvoi des questionnaires 20
Codage/étiquetage et confidentialité 20

La phase de diffusion 21
Les rapports provinciaux 21
Résultats du conseil scolaire 21
Résultats de l'école 22

Au secours ! 23
Coordonnateurs des bureaux régionaux 23
Unité d'évaluation de l'apprentissage 27

Note n° 45 Politique/Programmes

PERSPECTIVE

Au cours de l'année scolaire 1988-1989, le ministère de l'Éducation entreprend des enquêtes provinciales sur la lecture (Reading) et les mathématiques (français et anglais) en 6^{e} année. Ces enquêtes fourniront des renseignements sur l'efficacité des programmes et le rendement des élèves à l'échelle de l'école, du conseil scolaire et de la province.

BUTS DES ENQUÊTES PROVINCIALES

- Fournir à la province et aux conseils scolaires un moyen de rendre compte au public des programmes scolaires.

- Déterminer le profil de rendement des élèves et le degré d'efficacité des programmes à l'échelle de la province afin d'en informer le public et de prendre des décisions.

- Établir les stratégies qui seront nécessaires pour mettre en oeuvre avec plus d'efficacité les nouveaux programmes-cadres.

- Recueillir, sur les résultats des élèves et l'efficacité des programmes, des renseignements de base qui serviront de points de comparaison dans les futures enquêtes provinciales.

- Fournir des instruments, des procédures et des renseignements de base pouvant servir aux conseils scolaires lors d'enquêtes à leur niveau.

L'ENQUÊTE PROVINCIALE

Le ministère de l'Éducation a sélectionné un échantillon provincial d'écoles qui participeront aux enquêtes provinciales. Cet échantillon est composé de 100 écoles de langue française et de 100 écoles de langue anglaise. Les écoles et les conseils scolaires en ont été avisés au cours du printemps 1988. Tous les élèves et le personnel concernés par les programmes de mathématiques et de lecture offerts dans ces écoles participeront aux enquêtes .

Le ministère publiera un rapport sur les résultats des enquêtes. Ce rapport portera tant sur l'efficacité du programme que sur la performance des élèves. Les noms des élèves, des enseignants, des écoles et des conseils scolaires ne seront pas révélés dans le rapport provincial. Les écoles qui participeront aux enquêtes provinciales recevront leurs propres résultats ainsi qu'un rapport provincial desquels ils tireront des renseignements pour apporter des changements nécessaires à leurs programmes. Tous les conseils scolaires de la province recevront un exemplaire du rapport provincial.

ENQUÊTES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DU CONSEIL SCOLAIRE

Afin de répondre aux besoins locaux en matière d'enquêtes et de responsabilité, on a offert aux conseils scolaires la possibilité d'effectuer leurs propres enquêtes, en se servant des instruments et des procédures du ministère. Plus de 60 conseils scolaires et 11 écoles privées ont profité de l'occasion. Nous voulons assurer la fiabilité des résultats obtenus à l'échelon local et fournir des informations à chaque école. À cette fin, toutes les écoles, tous les enseignants et tous les élèves du conseil scolaire, concernés par les deux programmes doivent participer aux enquêtes.

Chaque école recevra ses propres résultats par l'entremise du directeur de l'éducation.

Toute école qui participe à une enquête à l'échelle du conseil scolaire devra verser un droit de 200 $, qui sera facturé au conseil scolaire pendant l'année civile 1989, pour la collecte, l'analyse et la diffusion des résultats à l'échelon local. Nous avons demandé aux conseils scolaires qui ont décidé de participer aux enquêtes entreprises à l'échelle du conseil scolaire de nous faire parvenir leur demande de participation le 30 septembre 1988 au plus tard. Les paiements doivent être effectués au 30 juin 1989.

INTERPRÉTATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

On s'attend à ce que les écoles et les conseils scolaires consacrent le temps et les ressources nécessaires afin d'effectuer des analyses plus approfondies, de diffuser les résultats de leurs enquêtes et d'utiliser les données ainsi obtenues pour apporter les changements nécessaires. Les conseils scolaires devront publier des renseignements sur l'interprétation de leurs résultats après la distribution des résultats obtenus à l'échelle de l'école, du conseil scolaire et de la province. Cependant, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons entre les écoles et les conseils scolaires (voir Note n^{o} 45 Politique/Programmes).

COMITÉS CONSULTATIFS

Deux comités consultatifs provinciaux ont été établis pour ces enquêtes. Leur mandat est le suivant:

- donner des conseils sur la conception des enquêtes et les procédures à suivre;
- donner des conseils sur la préparation des rapports et l'utilisation des données recueillies lors des enquêtes; et
- fournir aux groupes représentés des renseignements sur les enquêtes.

Le comité consultatif chargé des mathématiques comprend des représentants des organismes suivants :

- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)
- Ontario Association of Deans of Education (OADE)
- Ontario Association of Education Administrative Officials (OAEAO)
- Ontario Association of Educational Research Officers (AERO)
- Ontario Association of Mathematics Educators (OAME)
- Ontario Mathematics Co-ordinators' Association (OMCA)
- Ontario School Trustees' Council (OSTC)

Le comité consultatif chargé de la lecture comprend des représentants des organismes suivants :

- L'Alliance des conseillers et des conseillères en programmation du centre-sud (ACCEP)
- Association ontaroise des professeurs de français (AOPF)
- Association des surintendantes et des surintendants Franco-ontariens (ASFO)
- Association of Educational Research Officers (AERO)
- English Consultants and Co-ordinators of Ontario (ECCO)
- Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario (FEO)
- Institut d'étude pédagogiques de l'Ontario (IEPO)
- Ontario Association of Deans of Education (OADE)
- Ontario Association of Education Administrative Officials (OAEAO)
- Ontario Association of Junior Educators (OAJE)
- Ontario Council for Teachers of English (OCTE)
- Ontario Reading Association (ORA)
- Ontario Reading Specialists'Association (ORSA)
- Ontario School Trustees' Council (OSTC/OSSTA)

RESPONSABILITÉS DU MINISTÈRE DANS LES ENQUÊTES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DE LA PROVINCE ET DU CONSEIL SCOLAIRE

Par l'entremise de la Direction de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes et des bureaux régionaux, le ministère de l'Éducation devra :

- fournir des renseignements et un soutien continuels aux écoles faisant partie de l'échantillon provincial et aux conseils scolaires qui ont entrepris des enquêtes;

- offrir des séances d'information aux personnes-contact des conseils scolaires et des écoles afin de les renseigner et de les aider à mener à bien les activités des enquêtes;

- coordonner l'élaboration et la distribution des instruments qui seront utilisés dans les enquêtes;

- compiler et envoyer leurs résultats à chacune des écoles de l'échantillon provincial;

- compiler et envoyer les résultats de l'école et du conseil scolaire à chaque conseil scolaire participant;

- préparer et distribuer un guide visant à aider les conseils scolaires et les écoles à interpréter leurs données et à préparer leurs propres rapports.

RESPONSABILITÉS DES CONSEILS SCOLAIRES DANS LES ENQUÊTES ENTREPRISES À LEUR NIVEAU

Le conseil scolaire devra :

- impliquer toutes les écoles, tous les enseignants et tous les élèves concernés par les programmes de mathématiques et de lecture de 6^{e} année;
- nommer une personne-contact qui y coordonnera les activités au niveau du conseil;
- offrir des séances d'information au personnel des écoles qui participe aux enquêtes au niveau du conseil (séances qui seront assurées par la personne-contact désignée);
- faciliter la collecte des informations auprès des élèves et des enseignants de mathématiques et de lecture de 6^{e} année, cycle moyen, ainsi qu'auprès d'autres éducateurs, le cas échéant;
- publier les résultats obtenus par le conseil scolaire;
- utiliser ces résultats en vue d'améliorer les programmes.

SÉANCES D'INFORMATION

Tous les questionnaires de collecte de données seront envoyés au conseil scolaire (ou à chaque école dans le cas des écoles privées) accompagnés des instructions complètes sur la façon de les distribuer, de les remplir et de les renvoyer. Cependant, il est recommendé que les personnes-contact du conseil et des écoles, avec l'appui des coordonnateurs du bureau regional, tiennent des séances d'information pour les enseignants de mathématiques et de lecture de 6^{e} année.

Il faudrait que les élèves, les enseignants, les parents et les administrateurs comprennent les objectifs des enquêtes et les procédures utilisées. Les séances d'information destinées aux enseignants et les liens qui seront établis avec les parents seront utiles à ce sujet.

ÉCHANTILLONNAGE

On évaluera le rendement des élèves au moyen d'un processus appelé échantillonnage de matrices multiples. Les questions destinées à évaluer la performance des élèves par rapport aux objectifs des programmes seront réparties sur 5 brochures pour les mathématiques et sur 4 pour la lecture. Chaque élève remplira qu'une brochure. Les échantillons de matrices multiples permettent d'examiner beaucoup plus d'aspects du programme d'études qu'une seule brochure.

Étant donné que différents élèves répondront à différentes questions, il est impossible de comparer le rendement des élèves entre eux. On pourra, en revanche, évaluer leur performance en fonction d'un grand nombre d'objectifs.

Taille de l'échantillon scolaire - Enquêtes à l'échelle du conseil scolaire

Lorsque le nombre total d'élèves de 6^{e} année d'une école qui participe à une enquête entreprise au niveau du conseil est de neuf (9) ou moins, l'école PEUT participer à l'enquête si elle le souhaite. Cependant, dans ce cas, il faut fournir plusieurs brochures à CHACUN des élèves de la classe. Et quatre (4) élèves au moins doivent remplir chaque brochure à moins que des arrangements spéciaux soient faits avec le coordonnateur du bureau régional.

PROGRAMMES DESTINÉS À L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Lorsque des élèves sont inscrits dans des programmes destinés aux enfants en difficulté, et reçoivent un enseignement en mathématiques et en lecture du/de la titulaire de la classe de 6e année, ces élèves participeront à l'enquête. Autrement, ils seront exclus de l'enquête de mathématiques ou de lecture, ou des deux.

On encourage les enseignants à adapter le mode d'administration des tests afin de répondre aux besoins des élèves en difficulté. Ces adaptations quelles qu'elles soient devraient être conformes à celles faites dans d'autres situations ayant une composante évaluation.

ADMINISTRATION DES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Les enseignants auront une certaine latitude en ce qui concerne l'administration des instruments d'évaluation du rendement des élèves dans le cadre de l'enquête provinciale. Après avoir reçu les instruments sur la lecture et les mathématiques, ils disposeront d'une période d'environ deux semaines pour administrer chacune des parties des instruments. De ce fait, le programme régulier sera dérangé le moins possible.

Les enseignants devraient permettre aux élèves de remplir les brochures selon le temps suggéré dans le calendrier comme guides pour l'administration de la partie sur l'évaluation. Toutefois, selon le besoin des étudiants, les enseignants leur donneront plus ou moins de temps, car il ne s'agit pas d'un test normalisé. D'autre part, ils devraient s'assurer que les élèves considérés comme des élèves en difficulté aient suffisamment de temps pour remplir les brochures.

SUJETS FAISANT L'OBJET DES ENQUÊTES

Les enquêtes provinciales permettront d'évaluer la mise en oeuvre des programmes et le rendement des élèves par rapport à un certain nombre d'objectifs. Les années de formation, le document où sont énoncées les politiques du ministère en ce qui concerne les cycles primaire et moyen, expose les objectifs que les élèves doivent atteindre, ainsi que les occasions d'apprendre qui devraient leur être offertes dans les différents domaines du curriculum, par la fin de chaque cycle. Grâce aux enquêtes, on pourra obtenir des données sur le rendement des élèves, données qui seront mises en corrélation avec les informations recueillies sur la planification des programmes d'études, les ressources, les pratiques d'enseignement, ainsi que les attitudes des élèves et des enseignants. Ces résultats permettront de prendre des décisions quant aux changements à apporter aux programmes et de diffuser des données sur le rendement des élèves.

Lecture

Dans l'Enquête provinciale sur la lecture, on mettra l'accent sur une gamme d'habiletés que devrait développer une personne afin de fonctionner efficacement dans la vie. L'enquête provinciale évaluera la performance de l'élève dans les domaines suivants:

CONTENU DES BROCHURES

Quatre brochures différentes, ordonnées d'après certains thèmes, seront préparées. Chaque élève de 6^{e} année faisant partie de l'échantillon n'en remplira qu'une. Chaque brochure contiendra :

- un passage narratif (comme un long extrait d'un roman ou d'une nouvelle);

- un exposé (texte tiré d'un domaine à l'étude ou d'un texte d'information tel un article de magazine ou de journal);

- plusieurs exemples de textes incitatifs à portée des élèves (comme des menus, des annonces publicitaires, des formules de demande, des tables de matières, etc.);

- un texte de closure (à trous) que les élèves peuvent remplir en se fondant sur des indices du contexte.

Chaque brochure sera basée sur une idée principale ou un sujet particulier (ex. : animaux familiers, camping etc.), et, avant de commencer la lecture, les élèves feront un rapide remue-méninges et noteront ce qu'ils savent du sujet.

Chaque brochure présentera un contexte ou une situation qui portera le lecteur à utiliser le texte d'après une situation de la vie courante (ex. : on pourrait préparer un scénario dans lequel on demanderait au lecteur de lire les passages donnés afin d'écrire un article pour le journal de l'école). On évaluera, dans ce cadre contextuel, la mesure dans laquelle les élèves peuvent lire le texte donné.

Le lecteur du scénario de chaque brochure devra répondre de façon :

- explicite (littérale : repérage, rappel)

- implicite (lecture entre les lignes, inférence, prédiction)

- critique/à porter un jugement de valeur

Types de questions

Les différents types de questions sont :

- des questions ouvertes ou à développement afin de susciter :
  - une opinion critique
  - une évaluation critique
  - une restructuration de l'information et des idées présentées;
- à développement : la justification des réponses personnelles aux questions sur le texte;

- des questions à choix multiples, de sorte que les élèves puissent peser les options présentées et choisir la réponse la plus appropriée à la situation ou au texte présenté;

- un texte de closure (à trous) dans lequel les élèves pourront démontrer comment ils utilisent le context et leur vocabulaire pour remplir les trous.

  Ex. : Le gros c___ a jappé toute la n___.

Les instruments de la BIMO portant sur la lecture au cycle moyen étant en cours de préparation, les enseignants titulaires ne pourront pas s'en servir. Les items utilisés pour la lecture tiennent compte des pratiques qui prévalent actuellement dans les écoles de l'Ontario.

Mathématiques

Dans le cadre de l'Enquête provinciale sur les mathématiques, on évaluera la performance des élèves en arithmétique, en mesure, en géométrie et en résolution de problèmes, notamment en ce qui concerne :

- l'utilisation avec discernement de concepts mathématiques et d'opérations arithmétiques

- la compréhension, la consolidation et le prolongement des habiletés à mesurer indiquées pour le cycle primaire

- la compréhension de relations spatiales d'une complexité accrue

Contenu des brochures de l'élève

Les domaines du programme de mathématiques retenus aux fins d'évaluation sont :

Arithmétique
- Numération
- Opérations - nombres entiers, naturels et décimaux, et les fractions
- Représentation

Mesure
- Longueur
- Superficie (aire)
- Volume
- Masse

Géométrie
- Formes à trois dimensions
- Formes à deux dimensions
- Concepts
- Transformations

Résolution de problèmes

Instruments d'évaluation des mathématiques

La plupart des questions de mathématiques sont des items de la Banque d'instruments de mesure de l'Ontario (BIMO) ou en sont des modifications. Les autres ont été créées par l'équipe chargée de la conception de l'enquête provinciale sur les mathématiques. Nous recommandons aux professeurs de mathématiques de 6^{e} année de passer en revue les instruments de la banque afin de s'y familiariser et de les utiliser dans leur programme régulier.

La majorité des écoles possèdent des trousses d'instruments de la BIMO. On peut en obtenir des exemplaires de :

Lise Fanjoy/Carol Fordyce, chefs de service
Unité de la BIMO
900, rue Bay
Édifice Mowat
5e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1L2 (416) 963-1588

Types de questions qui seront posées sur les mathématiques

Dans le cadre de l'enquête sur les mathématiques, on évaluera le rendement des élèves par des questions :

- orales - 10 questions destinées à évaluer les habiletés à calculer oralement seront présentées à TOUS les élèves après qu'ils auront rempli le Questionnaire relatif aux élèves;

- objectives - environ 25 questions représentant chacun des domaines des mathématiques de 6e année figureront dans chacune des cinq (5) brochures de l'élève. Chacune de celle-ci contiendra des questions différentes;

- ouvertes ou à développement - chaque brochure contiendra environ cinq (5) questions. Les élèves répondront dans la brochure. Puis, les enseignants noteront leurs réponses et inscriront les résultats sur les feuilles informatisées de réponses de l'élèves;

- posées en vue d'observation - dans chaque classe faisant partie de l'échantillon provincial, un petit échantillon d'élèves sera choisi (selon les instructions fournies) pour entreprendre des activités (associées aux mathématiques) qui seront observées par l'enseignant. Les conseils scolaires qui participent à des enquêtes à leur niveau peuvent, s'ils le veulent, y inclure ces questions. Mais, ils devront les noter et les interpréter localement. Les données sur les résultats des

questions posées en vue d'observation ne seront publiées que dans le rapport provincial.

Catégorisation des questions

Aux fins de publication et après leur administration, les instruments seront classés en fonction des habiletés développées, de la compréhension des concepts ou de l'application des habiletés. Ces catégories se définissent comme suit :

- habiletés développées - manipulation et procédures courantes
- compréhension des concepts - interprétation, association des idées, perception des rapports, explication et interprétation
- application des habiletés - résolution de problèmes courants et non courants.

Matériel nécessaire aux élèves

Ils n'auront pas besoin de calculatrices pour répondre aux questions et elles ne devraient pas être mises à leur disposition. Il faudrait leur fournir des règles et du papier brouillon.

INSTRUMENTS UTILISÉS POUR LA COLLECTE DES DONNÉES

Divers instruments de collecte de données seront utilisés pour évaluer le programme prévu, offert et accompli.

LE PROGRAMME PRÉVU

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ÉCOLES

Un questionnaire, rempli par les directeurs d'école en janvier 1989, fournira les informations nécessaires sur le milieu scolaire et les pratiques de gestion des programmes.

DOCUMENTS RELATIFS À LA PLANIFICATION

- Un document relatif à la planification des programmes au cycle moyen ou de sixième année est soumis par les écoles faisant partie de l'échantillon provincial seulement.

- Ce document, soumis directement au ministère en février 1989, sera renvoyé à l'école concernée à l'automne 1989 après avoir été analysé.

DONNÉES SUR LES ENSEIGNANTS

Ce questionnaire :

- sera rempli en février 1989 par tous les enseignants de lecture et de mathématiques de 6^{e} année;
- permettra d'obtenir des informations sur la formation et l'expérience des enseignants;
- sera renvoyé directement au ministère.

Les données recueillies sur les enseignants NE seront publiées QU'à l'échelle du conseil scolaire et de la province.

LE PROGRAMME OFFERT

DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Ce questionnaire

- sera rempli en mars 1989 par tous les enseigants de lecture et de mathématiques de 6^{e} année;
- permettra d'obtenir des informations sur les pratiques d'enseignement adoptées (ressources, méthodologie, évaluation, temps d'enseignement);
- sera renvoyé directement au ministère.

Les données recueillies sur les activités pédagogiques NE sont publiées QU'à l'échelle du conseil scolaire et de la province.

QUESTIONNAIRE SUR LES OCCASIONS D'APPRENDRE

Ce questionnaire :

- sera rempli par tous les professeurs de lecture et de mathématiques de 6^{e} année et renvoyé au ministère (lecture - avril-mai, mathématiques - mai-juin 1989);

- permettra d'obtenir des informations indiquant si les concepts et les habiletés nécessaires pour répondre aux questions figurant dans les brochures de l'élève ont été enseignés;

- se rapporte aux questions figurant dans les brochures de l'élève;

- sera renvoyé directement au ministère.

LE PROGRAMME ACCOMPLI

Les informations sur la formation et l'opinion des élèves seront obtenues à l'aide d'un questionnaire qui sera distribué en avril 1989 (Questionnaire relatif aux élèves). Ce questionnaire contiendra également plusieurs questions orales que l'enseignant posera aux élèves concernés.

Les questionnaires destinés à évaluer le rendement des élèves seront distribués en mai et juin 1989.

Mathématiques	- questions orales (avril) - 5 brochures contenant chacune 30 questions - questions posées en vue d'observation
Lecture	- 4 brochures

Les brochures seront numérotées (de 1 à 4 pour la lecture et de 1 à 5 pour les mathématiques) et seront codées selon la couleur. On fournira des instructions concernant la distribution des instruments et le déroulement de cette partie de l'enquête.

- Tous les élèves, inscrits aux cours de lecture et de mathématiques de 6^{e} année qui participent à l'enquête, remplissent une brochure de l'élève.

- Cette brochure est distribuée au hasard.

- Les brochures permettent d'obtenir des informations sur le rendement des élèves par rapport aux objectifs du programme, selon Les années de formation.

- Les brochures permettent de recueillir des informations sur l'opinion des élèves en ce qui concerne les mathématiques et la lecture.

- Les brochures pour les mathématiques (en français ou en anglais), sont différentes des brochures pour la lecture et Reading.

- Les feuilles de réponses sont renvoyées directement au ministère avant la fin juin 1989 au plus tard.

DATES DE RENVOI

Les informations seront recueillies de diverses façons. Chaque instrument sera accompagné d'instructions complètes.

INSTRUMENTS	DATE DE RENVOI	TEMPS PRÉVU POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS
Questionnaire destiné aux écoles	janvier 1989	20 à 30 minutes
Données sur les enseignants et soumission de documents relatifs à la planification	février 1989	20 à 30 minutes
Données sur les activités pédagogiques	mars 1989	
a. Mathématiques		30 minutes
b. Lecture		30 minutes
Évaluation du rendement des élèves		
a. Questionnaire relatif aux élèves et mathématiques orales	avril 1989	20 à 30 minutes
b. Lecture		
- Rendement	avril-mai 1989	45 à 60 minutes
- Notation des questions ouvertes ou à développement		60 minutes
c. Mathématiques		
- Rendement	mai-juin 1989	45 à 60 minutes
- Notation des questions ouvertes ou à développement		60 minutes
Questionnaire sur les occasions d'apprendre	mai 1989	
a. Lecture	avril-mai 1989	20 minutes
b. Mathématiques	mai-juin 1989	40 minutes

N.B. : LE PRÉSENT CALENDRIER EST UNE VERSION MISE À JOUR DE CELUI QUI FIGURE DANS LA BROCHURE D'INFORMATION

DISTRIBUTION ET RENVOI DES QUESTIONNAIRES

Écoles participant aux enquêtes provinciales - Tous les questionnaires et brochures seront envoyés à la personne-contact de l'école qui les distribuera aux personnes concernées. Lorsque les écoles participant aux enquêtes provinciales participent aussi aux enquêtes à l'échelle du conseil scolaire, les questionnaires seront distribués aux personnes-contact des écoles par l'intermédiaire de la personne-contact du conseil scolaire. Tous les questionnaires remplis seront renvoyés directement par la poste ou par les messageries au ministère de l'Éducation.

Écoles participant aux enquêtes à l'échelle du conseil scolaire. Tous les questionnaires seront envoyés à la personne-contact responsable de coordonner les activités de l'enquête à l'échelle du conseil scolaire. Une fois remplis, ils seront renvoyés directement par la poste ou les messageries au ministère de l'Éducation

CODAGE/ÉTIQUETAGE ET CONFIDENTIALITÉ

Tous les questionnaires, toutes les brochures et toutes les feuilles de réponses seront codés et étiquetés. L'étiquette comprendra le nom de l'enseignant, du conseil scolaire et de la matière sous forme écrite et codée. Ces renseignements sont imprimés d'avance pour aider la personne-contact de l'école ou celle du conseil scolaire à distribuer les questionnaires et le ministère à retracer les questionnaires manquants ou perdus.

Une fois remplis, tous les questionnaires et toutes les feuilles de réponses seront renvoyés directement au ministère de l'Éducation. De cette façon, la confidentialité du questionnaire à l'échelle de l'école ou du conseil scolaire sera protégée et le ministère respectera son engagement de ne pas se servir des instruments de la BIMO pour faire des comparaisons publiques entre les classes, les écoles et les conseils scolaires. (Note n^{o} 45 Politique/Programmes).

LA PHASE DE DIFFUSION

LES RAPPORTS PROVINCIAUX

Les rapports provinciaux, contenant les données compilées à l'échelle de la province, seront composés de deux documents pour la lecture et pour les mathématiques - une version détaillée comportant des données et des renseignements sur la mise en oeuvre des programmes et les résultats des élèves, à l'intention des éducateurs (Rapport destiné aux éducateurs); et une version résumée indiquant le rendement des élèves en mathématiques et en lecture, à l'intention du public (Le bulletin de l'Ontario).

Le rapport provincial sera distribué après que les résultats à l'échelon de l'école et les résultats à l'échelon du conseil scolaire auront été distribués à ceux qui participent aux enquêtes.

Il est prévu que les écoles et les conseils scolaires compareront leurs résultats aux résultats provinciaux et établiront des plans en vue d'améliorer les programmes locaux s'ils le jugent nécessaire.

Cependant, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons publiques entre les écoles ou les conseils scolaires.

RÉSULTATS OBTENUS À L'ÉCHELLE DU CONSEIL SCOLAIRE

On s'attend à ce que les écoles et les conseils scolaires alloueront au personnel concerné le temps et les ressources nécessaires pour entreprendre des analyses plus poussées, pour publier des rapports sur les résultats de l'enquête et pour changer le programme au sein du système. Les conseils scolaires devraient préparer, à l'intention

du public, un rapport sur l'interprétation de leurs résultats après la distribution des résultats obtenus à l'échelle de l'école, du conseil scolaire et de la province.

Les résultats du conseil scolaire seront distribués avant le rapport provincial et des séances d'information appropriées ainsi qu'un Guide d'interprétation des résultats obtenus au niveau du conseil scolaire seront offerts pour aider à interpréter les données.

On prévoit que les conseils scolaires consacreront le temps et les ressources nécessaires pour analyser, préparer un compte-rendu et utiliser les résultats de façon à répondre aux priorités des programmes locaux. La présentation du rapport d'un conseil scolaire, ainsi que la clientèle à laquelle il devrait s'adresser, doivent être décidés à l'échelon local.

RÉSULTATS OBTENUS À L'ÉCHELON DE L'ÉCOLE

Les résultats de l'école, contenant des données compilées pour chaque école, seront transmis au directeur de l'éducation qui les distribuera aux écoles impliquées. Il est prévu que chaque école ayant participé soit à une enquête provinciale, soit à une enquête à l'échelle du conseil scolaire, recevra ses propres résultats. Les écoles privées qui participent à l'enquête recevront également les leurs.

Avant la publication du rapport provincial, les résultats de l'école seront distribués en même temps que les résultats du conseil scolaire. Un guide d'interprétation des résultats sera fourni pour aider le personnel de l'école à interpréter leurs résultats.

Le personnel des écoles voudra sans doute comparer les résultats de l'école à ceux du conseil scolaire (le cas échéant) et de la province pour identifier les points forts et les points faibles de leurs programmes qu'ils considéreront lors de la planification de ces derniers. Les résultats obtenus par une école ne doivent être mis à la disposition que des enseignants concernés et des représentants autorisés de l'école et du conseil scolaire.

On s'attend à ce que les écoles consacrent le temps et les ressources appropriées pour analyser et utiliser les résultats en vue de la planification et de la modification de leurs programmes.

De plus, les résultats de l'école ne devraient pas être utilisés de façon à ce qu'il y ait la possibilité d'effectuer des comparaisons inappropriées avec d'autres écoles.

N.B. : Il n'est pas recommandé de faire des comparaisons publiques entre les écoles ou les conseils scolaires (Note n^{o} 45 Politique/Programmes).

NOTE N^{O} 45 POLITIQUE/ PROGRAMMES

Une copie de la Note n^{o} 45 Politique/Programmes accompagne le présent document.

AU SECOURS !

Chaque bureau régional du ministère a un coordonnateur régional qui peut aider les personnes-contact des écoles et des conseils scolaires en ce qui concerne la distribution, l'administration et la collecte des instruments liés à l'enquête provinciale.

COORDONNATEURS DES BUREAUX RÉGIONAUX

M. CAM GIOIA
Agent d'éducation
Région du Centre
Ministère de l'Éducation
Bureau 3201
2025, avenue Sheppard est
Willowdale (Ontario)
M2J 1W4 (416) 491-0330

M. ANDRÉ VÉZINA
Agent d'éducation
Région du Centre
Ministère de l'Éducation
Bureau 3201
2025, avenue Sheppard est
Willowdale (Ontario)
M2J 1W4 (416) 491-0330

M. MURRAY WOOD
Agent d'éducation
Région de l'Est
Ministère de l'Éducation
580, chemin Merivale
4e étage
Nepean (Ontario)
K2G 4B5 (613) 225-9210

M. MAURICE PROULX
Agent d'éducation
Région de l'Est
Ministère de l'Éducation
1580, chemin Merivale
4e étage
Nepean (Ontario)
K2G 4B5 (613) 225-9210

M. AUBREY SMITH
Agent d'éducation
Région du Centre-nord
Ministère de l'Éducation
199, rue Larch
7e étage
Sudbury (Ontario)
P3E 5P9 (705) 675-4421

M. WOILFORD WHISSELL
Agent d'éducation
Région du Centre-nord
Ministère de l'Éducation
199, rue Larch
7e étage
Sudbury (Ontario)
P3E 5P9 (705) 675-4421

M. HERB AUGUSTINE
Agent d'éducation
Région du Nord-est
Ministère de l'Éducation
447, avenue McKeown
North Bay (Ontario)
P1B 8K7 (705) 474-7210

M. MICHEL ROBINEAU
Agent d'éducation
Région du Nord-est
Ministère de l'Éducation
447, avenue McKeown
North Bay (Ontario)
P1B 8K7 (705) 474-7210

M. JIM McTAVISH
Agent d'éducation
Région de l'Ouest
Ministère de l'Éducation
759, chemin Hyde Park
London (Ontario)
N6H 3S6 (519) 472-1440

M. RÉAL LAVOIE
Agent d'éducation
Région de l'Ouest
Ministère de l'Éducation
759, chemin Hyde Park
London (Ontario)
N6H 3S6 (519) 472-1440

M. DALE WILLOUGHBY
Agent d'éducation
Région du Nord-ouest
Ministère de l'Éducation
435 sud, rue James
1er étage, Édifice du gouvernement de l'Ontario
Thunder Bay (Ontario)
P7C 5G6 (807) 475-1581

UNITÉ D'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE

Au cas où elles ne pourraient pas rejoindre le coordonnateur affecté à votre région, les personnes-contact des écoles ou des conseils scolaires peuvent aussi rejoindre un membre de l'Unité d'évaluation de l'apprentissage.

Unité d'évaluation de l'apprentissage
Direction de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes
Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat
900, rue Bay, 18^{e} étage
Toronto (Ontario)
M7A 1L2 (416) 965-8765

Les membres de l'Unité d'évaluation de l'apprentissage sont :

W. P. Lipischak
Directeur
Direction de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes

Jacqueline Fortin-Lacoste
Agente d'éducation

Dennis Raphael
Chef de programmes

Marilyn Sullivan
Agente d'éducation

Dana Giamberardino
Agente de recherche

Robert Morrow, fils
Agent d'éducation

Rachel Baril
Adjointe administrative

Denise Weizer
Adjointe administrative

Ministère de l'Éducation
Ontario

Directives émanant du sous-ministre de l'Éducation

Politique/Programmes Note n° 45

Date d'émission : le 21 mai 1986

En vigueur : jusqu'à abrogation ou modification

Objet : La Banque d'instruments de mesure de l'Ontario/The Ontario Assessement Instrument Pool (BIMO/OAIP)

À l'attention des : Directeurs de l'éducation
Directeurs d'école

Références : Note Finances/Architecture n° 12, 1982

La Banque d'instruments de mesure de l'Ontario/The Ontario Assessment Instrument Pool (BIMO/OAIP) a été créée pour deux besoins : aider les enseignants à évaluer les progrès des élèves et les responsables de l'éducation à juger de l'efficacité des programmes enseignés dans les écoles élémentaires et secondaires. La BIMO/OAIP est un recueil de questions très diverses qui portent sur plusieurs matières et années d'études et qui reposent sur les programmes-cadres de l'Ontario.

Les instruments de mesure de la BIMO/OAIP sont à utiliser dans les classes où ils peuvent servir tant à l'enseignement qu'à l'évaluation. À l'échelon de l'école, du conseil scolaire et de la province, ils permettent de recueillir des données relatives aux progrès et aux compétences des élèves dans le but i) d'évaluer la politique scolaire et les programmes d'enseignement afin de les améliorer; ii) de rendre compte de l'efficacité et de la pertinence de la politique et des programmes existants; et iii) de faire état des progrès généraux de groupes d'élèves. Le matériel de la BIMO/OAIP est destiné à augmenter le nombre de stratégies et d'outils d'évaluation dont on dispose à l'heure actuelle et non à évaluer les enseignants ou à comparer, dans des rapports qui seront rendus publics, les classes, les écoles et les conseils scolaires.

La première phase d'élaboration de la BIMO/OAIP arrive à son terme. Des banques d'instruments de mesure sont maintenant disponibles dans les matières suivantes :

BIMO		
	Anglais	Cycle moyen
	Anglais	Cycle intermédiaire
	Français	Cycle moyen
	Français	Cycle intermédiaire
	Géographie	Cycle intermédiaire
	Mathématique	Cycle intermédiaire
	Chimie	Cycle supérieur
	Physique	Cycle supérieur

OAIP	English	Intermediate Division
	Geography	Intermediate Division
	History	Intermediate Division
	Mathematics	Intermediate Division
	French as a second language	Grades 6 and 10
	Chemistry	Senior Division
	Physics	Senior Division

On prévoit pour l'année scolaire 1985-1986 une banque d'instruments en Mathematics pour le cycle moyen et, peu de temps après, une banque correspondante pour la BIMO. Les instruments de mesure en Histoire, cycle intermédiaire, basé sur le nouveau programme-cadre, seront également publiés en 1986. La banque de l'OAIP pour le cours préuniversitaire de l'Ontario de biologie est actuellement en cours d'élaboration et devrait être mise à l'essai pendant l'année scolaire 1986-1987.

La deuxième phase de l'élaboration de l'OAIP a commencé avec la passation des contrats pour la préparation des instruments de mesure suivants :

Banque d'instruments de mesure	Date de publication prévue
Language Arts, Junior Division	janvier 1989
Science, Junior Division	juin 1989
Science, Intermediate Division	juin 1989
Mathematics, Intermediate Division (nouvelle banque)	septembre 1989
English, Senior Division	décembre 1989
Mathematics, Senior Division	juin 1990

On envisage de commencer prochainement la préparation de banques semblables pour la BIMO. Il conviendra également de mettre à jour certains instruments de mesure préparés lors de la première phase pour qu'ils soient conformes aux nouveaux programmes-cadres.

Pendant l'élaboration de la BIMO/OAIP, on continuera à demander aux conseils scolaires d'aider le ministère, en permettant à certains membres de leur personnel administratif de faire partie des comités consultatifs de spécialistes de chaque matière et à certains enseignants et certaines classes de participer à la mise à l'essai des instruments. Le ministère est très conscient de l'importance et de la valeur de la participation des conseils scolaires à cette tâche.

Afin de tenir le personnel des conseils scolaires au courant de la publication des nouvelles banques et de faciliter leur utilisation, le ministère élaborera des guides et organisera des ateliers régionaux au fur et à mesure que les instruments seront mis au point. La première série d'ateliers portera sur la banque de Mathematics de l'OAIP destinée au cycle moyen et se tiendra l'automne de 1986. Les dates précises seront communiquées aux conseils scolaires par les bureaux régionaux du ministère.

Nous espérons que cette note aidera les conseils scolaires et les écoles à mettre sur pied des ateliers d'information et de formation à l'utilisation judicieuse de ces ressources précieuses et uniques. Comme les instruments de la BIMO/OAIP sont conçus en fonction des objectifs des programmes-cadres provinciaux, ils constituent un moyen idéal d'évaluer les progrès et les compétences des élèves et l'efficacité des programmes et devraient, par conséquent, jouer un rôle fondamental dans les politiques et programmes d'évaluation des conseils scolaires et des écoles.